



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson

Séance du 17 décembre 2020

Convocation du 11 décembre 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le onze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site sceaux.fr

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, MM. Numa Isnard, Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représentée :

Mme Claire Vigneron par Mme Isabelle Drancy

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 17 décembre 2020

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu sa délibération du 15 décembre 2005 approuvant la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson au profit de M. et Mme ATLAN,

Vu l'attestation du notaire constatant la vente d'un bien à Sceaux par M. et Mme ATLAN au profit de M. et Mme KRETZSCHMAR,

Considérant qu'il convient en conséquence de transférer la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 votes contre : M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby)

DECIDE d'approuver le transfert de la convention de concession à long terme d'une place de stationnement au parking Robinson signée avec M. et Mme ATLAN à M. et Mme KRETZSCHMAR.

AUTORISE le maire à signer tout document à cet effet.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

